

Principaux phénomènes célestes

du

MOIS DE MAI 1884.

La différence du temps vrai ou solaire, avec le temps moyen ou celui des horloges ou des montres, est comme suit ; quand il sera midi au soleil, le 1er de mai, il doit être midi plus 3 minutes et 5 secondes à l'horloge.

Le 6, 3 minutes 34 secondes.
Le 12, 3 minutes 51 secondes.
Le 18, 3 minutes 47 secondes.
Le 24, 3 minutes 22 secondes.
Le 28, 2 minutes 55 secondes.
Le 31, 2 minutes 31 secondes.
Le 1 de juin, 2 minutes 22 s.

Le 5 de mai, le passage du demi-diamètre du soleil, devant la ligne méridienne, sera de 1 minute et 2 secondes.

Le 2, il y aura conjonction de la lune avec la planète *Mars*, vers 6 heures et 54 minutes du soir.

Le 17 mai, *Mercur*e sera en conjonction inférieure avec le soleil, vers 2 heures 54 minutes après-midi ; et le 24 du mois, il sera à sa plus grande distance du soleil, son diamètre, alors, aura 6 secondes et $\frac{3}{10}$ de seconde de degré.

*Mercur*e sera situé, au commencement du mois et jusqu'à vers le 15, dans la constellation du *Taureau*.

Vénus sera étoile du soir, et très brillante. Avec une lunette ordinaire on verra très bien son croissant. Le 25, son diamètre aura atteint 31 secondes $\frac{4}{10}$ de seconde de degré ; elle sera dans la constellation des *Gémeaux* ; le 27 courant elle sera près du *Castor*.

La Planète *Mars* sera dans la constellation du *Lion*, et le 30 au soir, elle sera près de *Regulus*, le cœur du lion, étoile de 1ère grandeur.

Jupiter sera dans la constellation du *Cancer*.

Saturne dans celle du *Taureau*. Les 4 satellites de *Jupiter* seront à l'ouest de la planète, le 5, vers 2 heures 54 minutes du matin ; le premier satellite sera le plus près, ensuite viendront les 2e, 3e et 4e. Le 26, il y aura passage du 1er et du 2e satellites sur le disque de

Jupiter, vers 2 heures et 58 minutes du matin ; le 3e et le 4e satellites seront à l'ouest. Les constellations du Dragon, d'Hercules, d'Ophiucus, et du Scorpion passeront au méridien vers minuit, à la fin du mois.

DR H. CREVIER, M. D.

L'ALBUM DES FAMILLES**CANADA**

Ottawa, 1er MAI, 1884.

Mauvaise foi du gouvernement Italien.

Voici un trait récent qu'il faut ajouter à tant d'autres pour se faire une idée juste de l'intolérable situation créée au souverain Pontife par l'Italie nouvelle.

Il est décrété par la loi des garanties, — dit le *Monde*, de Paris, — que le Pape n'a pas à payer de droit de douane pour les offrandes, de quelque nature qu'elles soient que les catholiques lui font parvenir. Mais, en pratique, c'est tout le contraire ; car, pour obtenir l'application de ce privilège, il faudrait que chaque fois le Pape lui-même, ou un prélat délégué tout exprès, en fit la demande au gouvernement italien. Comme bien on pense, ni Pie IX, ni Léon XIII n'ont voulu s'assujettir à une humiliation pareille, et il en résulte que le Pape ne peut s'exempter de payer des contributions à ses propres spoliateurs.

C'est ce qui s'est produit il y a quelques mois, à l'occasion de l'arrivée à Rome du magnifique tableau exécuté par le célèbre peintre polonais Jean Motejko et représentant *Sobieski sous les murs de Vienne*. Bien qu'offert et envoyé nommément à Sa Sainteté Léon XIII, ce tableau n'a pu être retiré de la gare et transporté au Vatican qu'après paiement de tous les droits de douane, comme un simple particulier, et moyennant deux mille francs. La députation des catholiques polonais qui est allé à Rome pour faire solennellement au Pape l'offrande du tableau, a été bien surprise et contristée en apprenant

que cette généreuse offrande avait coûté au Souverain un sacrifice pécuniaire.

Au reste, les libéraux campés à Rome ne laissent échapper aucune occasion d'outrager les sentiments les plus chers des catholiques, les traditions les plus glorieuses de la Cité Pontificale.

— 000 —

Procès de canonisation

Le 15 février dernier, a été ouvert le procès de béatification et canonisation de la servante de Dieu Marie-Marguerite Dufrost, veuve d'Youville, fondatrice de l'Institut des Sœurs de Charité (sœurs Grises) de Montréal.

Mgr C. E. Fabre, juge ordinaire ;
M. le vicaire-Général L. D. A. Maréchal, juge adjoint ;

M. l'abbé Zotique Racicot, promoteur fiscal ;

M. l'abbé L. O. Harel, notaire adjoint ;

M. l'abbé T. Harel, notaire actuel ;

M. l'abbé A. L. Valois, curseur.

Le postulateur de la cause est M. l'abbé M. C. Bonissant, prêtre du Séminaire de Saint-Sulpice. Le procès qui vient de s'ouvrir est le procès dit informatif : *Coram Ordinario*.

Les séances ont lieu à l'évêché de Montréal, dans la chapelle du chapitre.

Le nom de Madame d'Youville — ajoutons-nous avec la *Minerve*, — appartient à l'histoire du pays, et le souvenir de ses vertus doit y être gardé respectueusement, surtout à Montréal, théâtre de ses travaux. Le monument qui les perpétue parmi nous, dans un si beau relief, est l'admirable communauté des Sœurs Grises, fondée par elle en 1738.

Les œuvres qu'elle a pratiquées durant sa vie et léguées à perpétuité à son institut, c'est-à-dire le soulagement, le logement, le traitement des infirmes, des malades, des vieillards, des orphelins, etc, sont des bienfaits publics dont la valeur n'est peut-être pas assez reconnue. Un peuple de foi et de charité, à ce titre, le public canadien (à Montréal moins qu'ailleurs) ne